



Fiche d'information relative à l'aide individuelle

La Société Suisse d'Utilité Publique (SSUP) apporte un soutien financier aux personnes ou aux familles domiciliées en Suisse se trouvant dans une situation de détresse. Les contributions sont non-renouvelables. Elles servent à améliorer durablement la situation personnelle et financière des requérant-e-s ou à leur permettre de surmonter des difficultés financières exceptionnelles.

Qui peut déposer une demande d'aide individuelle auprès de la SSUP?

Toutes les personnes habitant en Suisse indépendamment de leur origine ou de leur nationalité. La SSUP est active **uniquement** en Suisse.

Dans quelles situations, la SSUP accorde-t-elle de l'aide aux requérants?

Dans des situations de détresse financière attestée, telle que

- frais de maladie, d'accident ou d'invalidité non couverts
- traitements dentaires
- frais de formation
- assainissement de dettes

Dans quelles situations, la SSUP n'accorde-t-elle pas d'aide aux requérants ?

- assainissement de dettes fiscales
- contributions à des voyages à l'étranger
- deuxième formation dans une école privée

Montant minimal

Le montant minimal d'une demande d'aide s'élève à **CHF 2'000**. Pour des sommes plus importantes nous sommes disposés à prendre en charge une partie de la somme totale nécessaire.

Protection des données

Tous les documents déposés sont traités de façon confidentielle. La SSUP se réserve cependant le droit de se référer à l'aide octroyée de manière anonyme dans ses publications.

Zurich, juillet 2020

Lukas Niederberger
Directeur SSUP

Comment déposer une demande d'aide financière?

1. La requête doit être déposée par des **services sociaux** professionnels.
2. L'aide est fournie selon le principe de la **subsidiarité**. Cela signifie qu'il faut vérifier si le soutien nécessaire ne peut pas être fourni par des membres de la famille, par des assurances sociales (AVS/AI/PC/LAMal), par des services sociaux communaux et cantonaux, par des bourses cantonales, par des organisations professionnelles telles que Pro Infirmis ou par des fondations et organisations régionales. La possibilité d'une exonération fiscale doit également être examinée.
3. Utilisez pour votre demande notre **formulaire** prévu pour l'aide individuelle. Une requête complète doit comprendre :
 - Les **coordonnées** de la personne requérante, du partenaire et des enfants
 - Une brève **description** de la situation
 - Le **montant exact** de l'aide et un plan de financement pour des montants élevés
 - un **budget** sous forme de tableau
 - l'état de **dettes**
 - les **factures fiscales** ou un bordereau d'im-pôt actuel de la situation fiscale
 - Pour des traitements dentaires, nous demandons un **deuxième avis** du médecin-dentiste conseil du canton. Un décompte ne sera pris en considération que pour un tarif basé sur une valeur de point de **1.0**
 - les informations bancaires du service social.

Nous nous réservons la possibilité de retourner les demandes incomplètes .

Comment nous contacter

Société suisse d'utilité publique
Case postale
8042 Zürich
T 044 366 50 30
gabrielle.ballmer@sgg-ssup.ch